



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 15 avril 2010

La présidence du caucus pro-vie présente un projet de loi visant à protéger les femmes contre la coercition à l'égard de l'avortement.

(Ottawa) – Le président du Caucus parlementaire pro-vie, Rod Bruinooge, a déposé aujourd'hui à la Chambre des communes un projet de loi d'initiative parlementaire intitulé « **Loi Roxanne** », instituant une nouvelle infraction criminelle, soit le fait de contraindre une femme à subir un avortement.

« On entend souvent parler de femmes qui font l'objet de menaces et qui sont contraintes de se faire avorter contre leur gré », a expliqué M. Bruinooge, député de Winnipeg-Sud. « Quand la femme résiste, on peut, pour la contraindre, recourir à la violence, et il y en a qui en meurent. C'est ce qui est arrivé à Roxanne Fernando, en l'honneur de qui j'ai nommé ce projet de loi. »

Roxanne Fernando est cette jeune femme de Winnipeg qui a été assassinée par Nathanael Plourde (le père de l'enfant qu'elle portait) après avoir refusé de mettre fin à sa grossesse. En février 2007, Plourde avait embauché un ami pour flanquer une raclée à Roxanne. Son travail terminé, celui-ci avait laissé Roxanne dans une congère où elle a rendu l'âme.

Ce projet de loi aidera à protéger les femmes qui ne veulent pas avorter, de dire le député Bruinooge. Aucune femme ne devrait se sentir forcée de subir un avortement contre sa volonté. Toute personne qui tente de contraindre une femme à interrompre sa grossesse devrait en subir les conséquences. »

Ce projet de loi ne limitera aucunement l'accès à l'avortement au Canada. L'avortement demeure une procédure légale tout au long de la grossesse.

Selon la Cour suprême du Canada, « la grossesse représente non seulement l'espoir des générations futures, mais également la continuité de l'espèce. L'on ne saurait imaginer phénomène humain plus important pour la société. » Or, les lois canadiennes n'offrent aucune protection particulière aux femmes enceintes.

« Une société humaine comme la nôtre ne peut faire fi des dangers auxquels s'exposent bien des femmes enceintes quand elles choisissent de poursuivre leur grossesse », a conclu M. Bruinooge.



Rod Bruinooge
M.P. for Winnipeg South
Depute de Winnipeg-Sud

House of Commons
Room 314 West Block
Ottawa, Ontario
K1A 0A6
Tel: (613) 995-7517
Fax: (613) 943-1466

Constituency Office
27-2855 Pembina Hwy
Winnipeg, Manitoba
R3T 2H5
Tel: (204) 984-6787
Fax: (204) 984-9792

Chambre des communes
314 Edifice de L'Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
Tel: (613) 995-7517
Telec: (613) 943-1466

Circonscription
27-2855 Pembina Hwy
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2H5
Tel: (204) 984-6787
Telec: (204) 984-9792